

PRÉAVIS N° 252/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

Bons solidaire nyonnais

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- afin de prolonger la démarche de soutien aux commerçants nyonnais

En procédure accélérée

**Délégués municipaux : M. Daniel Rossellat
M. Claude Uldry**

1^{re} séance de la commission

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Lors du vote du préavis N° 225/2020 portant sur le budget 2021 de la Ville de Nyon, le Conseil communal avait voté un amendement de CHF 258'675.-, afin de financer la mise en place d'un système de bons solidaires pour soutenir les commerçants nyonnais.

Suite à la réouverture des commerces jugés non-essentiels, la Municipalité avait déployé le 17 mars 2021 la plateforme bons.nyon.ch, afin de permettre la mise en vente de bons solidaires nyonnais. A l'achat de ces bons, le client obtenait un rabais de 15% et le commerçant qui encaissait ces bons se voyait attribuer un montant supplémentaire de 5% du montant dépensé dans son commerce.

Après un mois et demi de vente, la grande majorité des bons disponibles a été vendue, générant ainsi près de CHF 1 million de valeur. Au moment de la rédaction de ce préavis, CHF 528'931.- de bons ont été dépensés dans 114 commerces différents sur les plus de 180 inscrits.

La Municipalité se réjouit du succès de cette opération, qui a permis d'apporter un soutien concret à de nombreux commerçants fortement impactés par les effets de la crise sanitaire. Afin de maintenir cet effort de relance, la Municipalité demande un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- au Conseil communal, afin de prolonger l'opération, et générer ainsi CHF 1.5 million supplémentaire de valeur de bons au bénéfice des commerces et établissements publics nyonnais.

2. Bons solidaires nyonnais – Un premier bilan

Le système des bons solidaires nyonnais a été déployé le 17 mars 2021 sur la plateforme bons.nyon.ch et mis en vente physique auprès de l'Office du tourisme de Nyon. D'une valeur de CHF 20.-, CHF 50.-, CHF 100.- et CHF 200.-, ils peuvent être dépensés en une ou plusieurs fois auprès de plus de 180 commerces participants.

L'opération a très vite rencontré un grand succès avec la vente de CHF 115'000.- de valeur rien que les deux premiers jours, puis des ventes entre CHF 15'000.- et 25'000.- les jours suivants. Ce succès laisse présager que le fonds communal disponible pour subventionner cette mesure va rapidement être épuisé.

A l'heure actuelle, sur près d'un million de francs de valeur de bons générés, CHF 528'931.- ont d'ores et déjà été dépensés auprès de 114 commerçants nyonnais. Sans entrer dans les détails de bons encaissés par chaque commerce, il est possible de classer les montant reçu par type de commerçants de la sorte :

Type de commerce	Montants encaissés par les commerçants
Sports et loisirs	CHF 165'721.-
Bien-être, santé et esthétique	CHF 102'384.-
Alimentation et boissons	CHF 92'407.-
Mode, lifestyle et décoration	CHF 72'050.-
Culture, multimédia, livres	CHF 39'129.-

Artisanat et création	CHF 28'992.-
Restaurants, bars et cafés	CHF 23'466.-
Electroménager, quincaillerie et papèterie	CHF 4'782.-
Total des bons encaissés	CHF 528'931.-

Les magasins d'articles de sport, en particulier les vendeurs de vélos et vélos électriques mobilisent une bonne part des bons encaissés. Les domaines de la santé et du bien-être (pharmacies, coiffeurs, opticiens, etc.) encaissent également un nombre important de bons, de même que les magasins de mode et de décoration, ainsi que les commerces alimentaires. A contrario, les restaurants, bars et cafés, pénalisés par des réouvertures plus tardives et partielles de leurs établissements, ont, par la force des choses, encaissé moins de bons pour le moment. La prolongation de cette opération pourrait sans doute leur apporter une contribution bienvenue.

L'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- permettrait à la Municipalité de maintenir cette mesure pour les mois à venir et de générer ainsi pour près de CHF 1.5 million de valeur de bons supplémentaires à utiliser auprès des commerces nyonnais.

3. Incidences financières

L'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- permettrait de financer trois éléments :

- le 15% de réduction octroyé à la personne qui achète les bons solidaires, soit un montant d'environ CHF 240'000.- ;
- le 5% supplémentaire octroyé au commerçant qui encaisse le bon, soit un montant d'environ CHF 80'000.- ;
- les frais de transaction pour toute commande réalisée par carte de crédit qui s'élèvent à environ 2.5% en moyenne, selon les cartes utilisées, soit un montant d'environ CHF 30'000.-.

Les frais de déploiement de la solution technique ont déjà été financés par le premier crédit accordé par le Conseil communal, et ne viennent donc pas impacter le crédit supplémentaire demandé dans le cadre de ce préavis.

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

Le maintien de cette mesure doit permettre d'encourager encore plus la population à consommer localement, créant ainsi un cercle économique vertueux dans lequel les dépenses sont maintenues dans la région. De la sorte, l'activité de nombreux acteurs économiques sera relancée, ce qui leur permettra à leur tour de réinvestir dans la région.

De même, cette mesure permettra à de nombreux habitantes et habitants de la région de découvrir, ou redécouvrir, la richesse commerciale de Nyon, renforçant ainsi le réflexe de consommation locale à plus long terme, et la vitalité du tissu commercial nyonnais.

4.2 Dimension sociale

La crise sanitaire actuelle et les mesures y relatives ont précarisé de nombreux commerçants qui ont subi de lourdes pertes de revenus en lien avec l'arrêt de leur activité.

Cette mesure permet d'encourager la consommation au niveau local, et de donner un bol d'air bienvenu à ces commerçants, en leur permettant de bénéficier d'une clientèle supplémentaire qui ne serait pas forcément venue chez eux sans l'existence de ces bons, et leur garantir ainsi des revenus supplémentaires.

5. Conclusion

La Municipalité tire un premier bilan très positif du déploiement de ce système de bons solidaires. La diversité des commerces bénéficiaires, de même que la répartition des dépenses en plusieurs catégories de commerces, démontrent que cette mesure a un impact sur une large part du tissu commerçant nyonnais, et bénéficie à toute une série de domaines d'activités. Elle constitue donc pour la Municipalité un excellent outil pour soutenir les commerçants nyonnais, encourager la consommation locale, et favoriser la relance pour tout un secteur de l'économie nyonnaise qui a particulièrement souffert des restrictions en lien avec la crise sanitaire actuelle.

La Municipalité estime qu'il serait dommage de devoir mettre un terme maintenant à cette opération, d'autant plus que les cafetiers et restaurateurs n'ont que partiellement rouvert et propose donc au Conseil communal de réaffirmer son soutien aux commerçants de Nyon, en octroyant ce crédit supplémentaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 252/2021 concernant « Bons solidaire nyonnais - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- afin de prolonger la démarche de soutien aux commerçants nyonnais »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- visant à maintenir l'opération des bons solidaires nyonnais ;
2. De porter ce montant en augmentation du compte N° 110.3659.03 – *Projets de soutien au commerce local* au budget 2021.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Daniel Rossellat

Le Secrétaire :

P.-François Umiglia